

Lettre de Léon XIII au Cardinal Perraud

*A Notre cher fils Adolphe-Louis-Albert, cardinal Perraud
évêque d'Autun, de Châlon et de Mâcon.*

Notre cher Fils,

Nous avons reçu et lu avec un vif intérêt votre circulaire concernant quelques points de discipline ecclésiastique, et Nous ne doutons pas que votre clergé, dont Nous connaissons la haute piété, n'ait accueilli avec docilité vos avis et vos sages conseils.

Parmi les divers points que vous avez mis en relief, il en est un surtout qui a spontanément fixé notre regard, comme étant la base même et la condition essentielle de la discipline sacrée : Nous voulons parler de votre paragraphe sur l'esprit d'obéissance et de soumission au Siège apostolique et à l'autorité épiscopale. En attirant sur ce sujet l'attention de vos prêtres, vous avez voulu, et cela avec beaucoup de raison, les prémunir contre cette fièvre d'indépendance et de liberté effrénée, qui a envahi la société moderne et menace de l'ébranler jusque dans ses fondements. De l'esprit d'obéissance et de discipline sortira, comme son fruit naturel, cette union des cœurs et des volontés tant recommandée par le divin Sauveur et si indispensable dans des temps où nous voyons nos ennemis se coaliser et s'unir de plus en plus contre Dieu, son Eglise et son Christ.

LÉON XIII. Pape.

Chronique

Au mois de septembre 1897, le ministre des finances du gouvernement espagnol fit saisir les biens du Sanctuaire de Notre-Dame de Luch, situé dans l'île de Majorque. Depuis la guerre de l'indépendance, ce sanctuaire s'était enrichi de nombreux dons des fidèles, et ces richesses avaient depuis longtemps attiré l'attention du fisc espagnol.

L'évêque de Majorque, Mgr Cervera, protesta. Dans cette protestation, l'évêque, après avoir rappelé le décret du Concile de Trenté et la Bulle *Apostolicæ Sédis*, disait : " *Nous déclarons que M. le ministre des finances a encouru l'excommunication.*" Dans une lettre à ses diocésains, Mgr Cervera les avertissait que ceux qui prendraient part à une vente aux